

Foyer de l'Enfance

Dans le cadre du dispositif de Protection de l'Enfance de la Collectivité Européenne d'Alsace, le Foyer de l'enfance a pour mission d'accueillir, d'observer et d'orienter les enfants bénéficiant d'une mesure de placement. Il assure une mission d'accueil d'urgence. Il dispose de 196 places pour les enfants de 0 à 18 ans.

Son activité se déploie sur l'ensemble du territoire bas-rhinois par le biais de différentes prestations et dispositifs d'accueil : unités de vie d'internat, sur Strasbourg, Haguenau, Saverne et Barr, Accueils de jour sur l'Eurométropole de Strasbourg, Saverne, Haguenau et Sélestat.

Depuis 2024, l'établissement dispose également d'un service d'évaluation des mineurs non accompagnés et d'un service d'accompagnement à la parentalité constitué de 3 équipes (Service famille, Protection à domicile et Evaluation d'urgence).

1. Les dépenses du budget primitif 2025

Les dépenses comprennent la masse salariale des agents du Foyer, toutes les dépenses liées à l'achat, à l'entretien et à l'amortissement des matériels et installations, aux fournitures nécessaires au fonctionnement quotidien des différents sites du Foyer (fluides, alimentation, fournitures hôtelières...), aux prestations extérieures, ainsi que tous les frais généraux liés aux dépenses de fonctionnement du service (véhicules, maintenance etc.). Ces dépenses sont ainsi soit directement imputées au budget annexe, soit prises en charge par le budget principal de la collectivité puis refacturées au budget annexe en N+1 (dépenses portées par la DIMG).

Le Foyer de l'Enfance applique la nomenclature M22 et relève de la Fonction publique hospitalière.

1.1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 17 849 480 € et se répartissent ainsi :

- 11,7% au titre du groupe 1 correspondant aux dépenses relatives à l'exploitation courante
- 85,5% au titre du groupe 2 correspondant aux dépenses de personnel
- 2,7% au titre du groupe 3 correspondant aux dépenses de structure étant entendu que les dépenses réelles de fonctionnement ne tiennent pas compte de la dotation aux amortissements

Sur le groupe 1, le poste des achats a été renforcé pour tenir compte du taux de rotation plus important des enfants observé en 2024. Les autres services extérieurs et notamment les prévisions liées à la refacturation des charges/loyers/entretien des bâtiments par la DIMG et aux prestations d'entretien des locaux sont ajustées suite la fermeture ou la relocalisation de services notamment.

Sur le groupe 2, le budget prévisionnel tient compte des mesures réglementaires de 2024 en année pleine. Il inclut également les moyens d'assurer la nouvelle mission d'évaluation des MNA en année pleine (à hauteur des 4 postes ouverts en 2024), ainsi que la mise en œuvre des nuits veillées sur la maison de Saverne (3 postes).

Le groupe 3 permet d'ajuster les besoins de l'établissement en termes de véhicules de service compte-tenu de l'ouverture des nouvelles équipes citées en préambule.

Les dotations d'amortissement sont de 165 000 €.

1.2. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement d'un montant de 165 000 € sont consacrées au renouvellement de matériel électroménager notamment et mobilier, ainsi qu'à la

réalisation de petits travaux. Un travail de priorisation et de stratégie pluriannuelle est engagé afin de mener une politique d'investissement plus volontariste.

Au BP les dépenses sont équilibrées par les recettes issues de la dotation aux amortissements des acquisitions des exercices précédents.

2. Les recettes du budget primitif 2025

2.1. Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement de 18 014 480 € correspondent pour l'essentiel à la dotation globale pour un montant de 17 344 800 €.

Les autres recettes correspondent à la prévision des recettes en atténuation perçues par le Foyer: remboursement sur salaires des agents en formation, indemnités journalières de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, aides au titre de l'embauche d'agents en contrat unique d'insertion ou compensation des temps partiels par le Fonds pour l'Emploi Hospitalier par exemple.

Aucune recette prévisionnelle au titre de la participation de l'établissement au projet PEGASE n'est à inscrire à ce stade. Aucune dépense en regard n'a également été inscrite. Une révision pourra être faite lors d'une décision modificative.

2.2. Recettes d'investissement

A ce stade, les recettes proviennent exclusivement des amortissements des acquisitions des années précédentes soit 165 000 €.

En conclusion, le montant du budget primitif proposé pour l'exercice 2025 s'élève au total à 18 014 480 € équilibré en recettes et en dépenses pour le réel et à 18 179 480 € en tenant compte des ordres.

Tableau récapitulatif des crédits de paiements (dépenses et recettes réelles)

FOYER DE L'ENFANCE				
	BP 2024	BP 2025	BP 2025 - BP 2024 en €	BP 2025 - BP 2024 en %
Dépenses de fonctionnement dont	17 456 491,71	18 014 480,00	557 988,29	3,20%
Réal	17 306 491,71	17 849 480,00	542 988,29	3,14%
ordre	150 000,00	165 000,00	15 000,00	10,00%
Dépenses d'investissement dont	150 000,00	165 000,00	15 000,00	10,00%
Réal	150 000,00	165 000,00	15 000,00	10,00%
ordre	0,00	0,00	0,00	0,00%
TOTAL DEPENSES dont	17 606 491,71	18 179 480,00	572 988,29	3,25%
Réal	17 456 491,71	18 014 480,00	557 988,29	3,20%
ordre	150 000,00	165 000,00	15 000,00	10,00%
Recettes de fonctionnement dont	17 456 491,71	18 014 480,00	557 988,29	3,20%
Réal	17 456 491,71	18 014 480,00	557 988,29	3,20%
ordre	0,00	0,00	0,00	
Recettes d'investissement dont	150 000,00	165 000,00	15 000,00	10,00%
Réal	0,00	0,00	0,00	0,00%
ordre	150 000,00	165 000,00	15 000,00	10,00%
TOTAL RECETTES dont	17 606 491,71	18 179 480,00	572 988,29	3,25%
Réal	17 456 491,71	18 014 480,00	557 988,29	3,20%
ordre	150 000,00	165 000,00	15 000,00	10,00%